

Maladies Ophtalmiques Oculaires Canines (Tares Oculaires)

Même si **les tares oculaires** ne sont pas fréquentes chez le Kelpie, il y a eu assez de cas de chiens affectés par **l'Atrophie Progressive de la Rétine** ou par des **cataractes** pour justifier l'examen ophtalmique de tout Kelpie destiné à la reproduction.

En outre tout chien postulant pour **la cotation d'étalon ou de lice recommandé(e)** doit être indemne de problèmes oculaires pour valider son homologation.

La liste des vétérinaires ophtalmologues agréés en France est disponible sur ce site internet: <http://www.ophtalmo.veterinaire.fr/>

Abiotrophie Cérébelleuse

L'Abiotrophie cérébelleuse (AC) est la maladie génétique la plus fréquente chez le Kelpie. La race est touchée par cette tare depuis ses débuts mais les éleveurs en parlent rarement. Dans l'optique d'encourager la transparence et de réduire le nombre de Kelpies touchés par ce grave problème, le Working Kelpie Council et un groupe de chercheurs en Australie travaillent afin de mettre en place un test génétique pour dépister les chiens porteurs de cette tare.

Qu'est-ce que c'est ?

Le cerebellum est la partie du cerveau qui règle la coordination du mouvement. Dans le cas de l'AC les cellules du cerebellum évoluent normalement avant la naissance du chiot, mais après celle-ci, elles se détériorent de façon prématurée provoquant un manque de coordination ou d'équilibre. Les premiers symptômes apparaissent souvent entre l'âge de 6 à 12 semaines, mais ils peuvent aussi bien se manifester chez le chien adulte, et ils s'empirent rapidement. D'autres races de chiens, notamment le Border Collie et le Labrador Retriever, sont également victimes de cette maladie. Elle se transmet d'une génération à une autre quand les deux parents sont affectés et/ou porteurs. Dans le cas du Kelpie, les lignées show et working sont toutes les deux concernées par la propagation de l'AC. Selon le professeur Alan Wilton, l'un des chercheurs qui participent à l'élaboration du test ADN pour identifier cette tare, jusqu'à 10% du cheptel serait porteur de celle-ci. Quelques cas ont été signalés en Europe.

D'où vient-elle ?

Le premier chercheur à s'intéresser à ce problème fut le professeur Don Robertson qui a publié un papier sur ses travaux dans le «Australian Veterinary Journal» en 1989. Sa recherche indique que le gène aurait été transmis par plusieurs champions de concours troupeau, utilisés très fréquemment comme étalon. Malheureusement à l'heure actuelle la plupart des Working Kelpies ont ces chiens dans leurs origines. En effet, le Kelpie est une race caractérisée par un patrimoine génétique assez limité. Quant aux éleveurs, ils ont exacerbé le problème en le cachant. Jusqu'ici, beaucoup ont préféré tuer leurs chiens affectés sans en parler, ce qui ne les ont pas empêchés de vendre leur progéniture saine, mais très souvent porteuse, pour la reproduction. Un cercle vicieux s'est installé.

Comment la combattre ?

Il n'existe à l'heure actuelle aucun traitement contre cette maladie. Face à la détérioration du chien qui n'arrête pas de trembler, n'arrive plus à marcher correctement, et n'arrive plus à se tenir debout, l'euthanasie devient la seule option. En outre, seule une autopsie du cerveau de l'individu malade peut véritablement confirmer un cas d'AC.

Le test ADN réalisé à partir d'un échantillon sanguin ou d'un frottis buccal prélevé par un vétérinaire permettra d'identifier les chiens porteurs mais également de les conserver comme géniteurs. Il suffira de les croiser avec des chiens non porteurs pour ne plus jamais produire des chiens affectés. L'objectif à terme du Working Kelpie Council est de progressivement éliminer cette maladie du cheptel grâce au test ADN, tout en conservant les meilleures lignées de travail. Dans un premier temps **le test sera uniquement effectué par le laboratoire d'Alan Wilton en Australie**. Celui-ci propose déjà un test ADN pour dépister l'AC chez le Border Collie et reçoit des échantillons du monde entier. Selon le professeur Wilton un test spécifique au Kelpie sera bientôt disponible et **correspondra à un montant de 30 euros par chien dépisté**.

La Dysplasie

Les gros problèmes **de dysplasie chez le Kelpie** sont pour l'instant très peu répandus mais cette tare pourrait devenir une préoccupation majeure si l'on faisait reproduire des chiens non testés ou des chiens touchés par cette maladie. Il est donc important de faire **une lecture officielle des hanches et éventuellement des coudes** de tout Kelpie destiné à la reproduction.

Les chiens avec **une lecture de "D" ou de "E"** (stades avancés de dysplasie) ne doivent pas être utilisés comme reproducteurs. Ceux qui obtiennent **une note de "C"** ne devraient être mariés qu'avec **des chiens reconnus comme "A"**.

Au niveau des coudes, en dehors **des chiens indemnes de dysplasie "0/0"**, les chiens ayant obtenus **un résultat de "0/1" ou de "1/0"** peuvent être utilisés pour la reproduction mais seulement avec des chiens officiellement reconnus comme indemne.

MODALITES DU DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE ET DES COUDES POUR LES BOUVIERS D'AUSTRALIE ET LES KELPIES

Selon la volonté du CF-BAK les dossiers seront adressés directement au seul lecteur officiel du Club:

**Dr Didier Fontaine - Vétérinaire
Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia - 22, rue Viviani - 44200 Nantes**

Chaque dossier doit impérativement comprendre :

Pour la dysplasie des hanches (à partir de l'âge de 12 mois):

- Une radiographie en position de face, correctement et lisiblement identifiée avec **le nom officiel du chien et son n° de puce** et de qualité technique permettant l'interprétation. Pour que le dépistage soit **conforme au protocole FCI la radiographie doit être réalisée sous anesthésie générale ou sédation myorelaxante.**
- Les radiographies numériques doivent être obligatoirement (règle F.C.I.) imprimées sur support transparent, **en taille réelle et avec un « G » pour indiquer le côté gauche, soit téléchargées au format DICOM par votre vétérinaire sur** le site du portail dédié <http://www.myvetsxl.com>.. Les radiographies sur CD ne peuvent pas **être acceptées.**
- **Une attestation du vétérinaire** indiquant la vérification de l'identité de l'animal et le protocole anesthésique utilisé. **Plus le numéro du fichier sur le site myvetsxl.com** si les radios sont numérisées.
 - **Une photocopie du pedigree de votre chien** (ou de sa carte d'identité pour des non-LOF)
- **Un chèque de 25 € par dossier, à l'ordre de : «Mr. FONTAINE»** (ou en espèces, mais pas par mandat).
 - **Une enveloppe au format des radios**, correctement affranchie et comportant l'adresse de retour du dossier.
- **Une enveloppe timbrée et adressée au CF-BAK** afin de transmettre une copie de la lecture au club de race – Diana Macle – CF-BAK - Le Rouvet -19310 BRIGNAC LA PLAINE

Pour la dysplasie des coudes (à partir de l'âge de 12 mois):

- Les radiographies **des 2 coudes (G et D) selon 3 incidences** :
 - o profil en flexion
 - o profil en extension
 - o face (crânio-caudale) avec légère rotation interne (environ 20°)chaque radiographie doit être correctement et lisiblement identifiée avec **le nom officiel du chien et son n° de puce** et de qualité technique permettant l'interprétation.
- **Une attestation du vétérinaire** indiquant la vérification de l'identité de l'animal et le protocole anesthésique utilisé.
- **Un chèque de 25 € par dossier, à l'ordre de : «Mr. FONTAINE»** (ou en espèces, mais pas par mandat).
- **Une enveloppe au format des radios**, correctement affranchie et comportant l'adresse de retour du dossier.
- **Une enveloppe timbrée et adressé au CF-BAK** afin de transmettre une copie de la lecture au club de race Diana Macle – CF-BAK – Le Rouvet – 19310 BRIGNAC LA PLAINE